



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA**

**A V I S P U B L I C**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 445-2024 DÉCRÉTANT  
UNE DÉPENSE DE 2 580 000\$ ET UN EMPRUNT DE 645 000\$ AFIN DE  
FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DU CINQ**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, Éric Beaulieu,  
directeur général et greffier-trésorier.

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2024, le conseil a adopté  
par résolution le règlement 445-2024,

**QUE** le règlement 445-2024 est entré en vigueur conformément à la loi le 16  
septembre 2024,

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la  
municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 16 septembre 2024.

  
Éric Beaulieu  
Directeur général et greffier-trésorier

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié,  
le 16 septembre 2024, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant  
à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal et Bibliothèque Maxime-Raymond  
et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.  
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16 septembre 2024.

  
Éric Beaulieu  
Directeur général et greffier-trésorier